



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gynécologues

Question écrite n° 57594

Texte de la question

M. Pascal Popelin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le nombre de nominations d'internes pour la spécialité de gynécologie médicale. Malgré le rétablissement de cette spécialité en 2003 et l'augmentation, en 2013, du quorum de l'examen classant national, la situation demeure critique. Alors que 70 % des gynécologues ont plus de cinquante-cinq ans, le nombre de futurs spécialistes est insuffisant pour assurer le renouvellement de la profession. Cette diminution de la formation risque de remettre en cause la qualité du suivi gynécologique en France. Cette question d'accès aux soins concerne plus de la moitié de la population et cette lacune est préoccupante pour la santé des femmes et en particulier des jeunes filles de ce pays. La profession de gynécologue médical est aujourd'hui menacée. Au regard des enjeux que soulève cette question en matière de santé publique, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'augmenter pour l'année universitaire 2014-2015 le nombre de nominations d'internes pour la spécialité gynécologie médicale.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Plusieurs réponses ont été apportées concernant cette situation. Tout d'abord, le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2014. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des spécialités médicales, dont la gynécologie médicale. Par ailleurs, la loi du 21 juillet 2009 prévoit de recourir à des prévisions quinquennales du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale. A ce titre, le nombre de postes proposés est en augmentation constante. L'arrêté du 10 juillet 2014 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) à 48 au titre de l'année universitaire 2014-2015, soit 7 postes supplémentaire par rapport à l'année universitaire 2013-2014. Il a également fixé le nombre de postes à pourvoir en gynécologie-médicale pour la période 2014-2018 à 227.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Popelin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57594

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4789

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7663